



Au Fil de l'Oule

L' édito

ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) et téléphonie mobile arrivent dans notre vallée.

Pour les utilisateurs d'Internet, les principaux avantages seront :

La garantie d'une connexion haut débit, plus rapide

La disponibilité de la ligne téléphonique pendant les heures de connexion

Une facturation forfaitaire avantageuse, permettant des temps de connexion illimités. Selon France Télécom, l'ADSL sera opérationnelle le 15 mars prochain.

De nombreuses personnes travaillant sur ordinateur attendaient cette annonce avec impatience. Ce changement aura peut-être pour heureuse conséquence d'ouvrir de nouveaux champs de possibilité en terme d'emploi basé sur le télétravail sur notre territoire. C'est en tous cas ce que nous espérons.

Concernant la téléphonie mobile : sur Bruis les travaux ont commencé en vue d'accueillir le pilonne au quartier du Jerron entre le 23 mars et le 8 avril prochain. La mise en service se fera dans la foulée. Sachez enfin que les trois opérateurs : Bouygues, Orange et SFR sont conjointement les maîtres d'œuvre de cette opération.

Gérard Jenoux

Avis

Suite à de multiples plaintes de la part des habitants de Sainte-Marie et pour cause d'incivilité de la part de certains usagers, (dépôts sauvages, etc...) les bennes à ferrailles et encombrants, par décision du Conseil Communautaire, vont prochainement être supprimées. Par la suite les bennes seront installées une ou deux fois par an pour une durée de deux jours. Les habitants en seront tenus informés à l'avance.

Sommaire :

P. 1 : l'éditorial

P. 2 à 3 : les orientations de la CCVO

P. 4 à 5 : le temps des veillées, lotos, belotes,....

P. 6 à 9 : rétrospective sur une journée particulière, le caudron de 1922

P. 10 : culture et patrimoine : un livre, un concert

P. 11 : le carnet de l'Oule

P. 12 : mots croisés

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire du 12 février 2007

- Définition
de l'intérêt communautaire

Le Président a rappelé à son conseil qu'à la demande de la Préfecture, la CCVO doit préciser ses champs de compétence, dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire et ce conformément à l'article 164 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Par délibération, les conseillers ont donc confirmé leur souhait de valider les compétences de la CCVO comme suit :

A : COMPETENCES OBLIGATOIRES

I – Aménagement de l'Espace

Création, balisage et entretien des sentiers de randonnées et de VTT sur le Territoire Communautaire (conventionnement avec le SMICAR).

Animation et mise en œuvre d'actions intervenant dans le cadre du Contrat de Pays pour l'Aménagement du Territoire : Coordination et développement du SIG (Système d'Information Géographique) communautaire.

II – Développement économique

A/ Sont considérées d'intérêt communautaire toutes les actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire communautaire même si elles se situent sur le territoire d'une seule commune :

Pour exemple :

Actions de maintien et soutien des artisans (FISAC).

B/ Sont également considérés d'intérêt communautaire la création, l'acquisition et l'aménagement de bâtiments à usage économique, à titre indicatif : Crédit d'un moulin à huile. Crédit et aménagement d'une Zone d'Activités pour l'implantation d'un parc éolien dans le cadre de la promotion et le développement des énergies renouvelables. Etude, création, gestion d'équipements collectifs et réalisation d'actions visant à limiter les consommations d'énergie...

B : COMPETENCES OPTIONNELLES

I – Protection et mise en valeur de l'Environnement

Gestion et Aménagement des rivières et cours d'eau. Est d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et la gestion d'un plan d'eau.

Collecte et traitements des déchets (ordures ménagères, encombrants, métaux, verre...)

Protection et mise en valeur de la flore : aménagement et entretien de sentiers botaniques.

Assainissement non collectif : contrôle des installations individuelles neuves et existantes et vérification de leur entretien périodique.

II – Voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

Est considérée d'intérêt communautaire, toute voie créée pour la desserte d'ouvrages d'intérêt communautaire à compter de la publication des statuts modifiés en 2007.

III – Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire : Crédit et gestion d'une antenne écomusée.

Gestion, équipement et animation de la bibliothèque intercommunale.

C : COMPETENCES FACULTATIVES

Répondent à la notion d'intérêt communautaire :

Actions et opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement : mise en œuvre d'un Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire. L'habilitation à assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes membres : assistance technique et administrative dans la réalisation des études, montage des dossiers.

• Moulin à huile

Dans le cadre du projet de création d'un moulin à huile, le Président a rappelé aux conseillers que plusieurs devis d'architecte avaient été demandés en vue de l'aménagement d'un bâtiment contigu à la tour carré de Ste-Marie. Suite à ces demandes, la CCVO a réceptionné une réponse négative et un devis.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de retenir le devis de Monsieur Muraillat dont le montant s'élève à 8 300 € HT.

Ledit devis comprend : les relevés de l'existant, l'établissement d'avant projets sommaires et la confection du dossier de de-

Les orientations de la CCVO

FISAC

(Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

À la demande de la CCS, maître d'ouvrage de cette opération pour le compte des trois communautés de communes : CCS, CCIB et CCVO, ces dernières étaient invitées à confirmer leur souhait de voir se réaliser une étude FISAC sur leur territoire en partenariat avec les chambres consulaires (Chambre du Commerce et de l'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat). Le nouveau plan de financement est le suivant :

Coût total de l'étude : 30 000 € HT sur trois ans

Etat : 6 000 € HT

Leader + : 15 000 € HT

Conseil Général : 3 000 € HT

Autofinancement à la charge des collectivités : 6 000 € HT

La part d'autofinancement sera répartie entre les trois structures comme suit :

50 % au prorata de la population hors DGF,

50 % au prorata du nombre de ressortissants de la CCI ou de la CMA.

Un prestataire sera désigné pour réaliser le diagnostic et l'étude pré opérationnelle d'une opération FISAC.

Pour ce faire une convention de groupement de commande, liant les trois collectivités doit être établie.

Par délibération les conseillers communautaires :

- ont confirmé leur souhait de voir se réaliser l'étude pré citée sur leur territoire et selon le plan

de financement ci-dessus détaillé,

- ont autorisé le président à signer ladite convention.

Collecte du verre

Le Président a exposé à son conseil que le contrat de collecte de verre passé avec la société SOLOVER est expiré et qu'il convient de le reconduire. Le nouveau contrat est prévu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007 et reconductible d'une façon expresse par période d'un an.

Prix de la prestation (enlèvement du verre) : 46,94 € la tonne

Achat du verre à la CCVO : 7,65 € la tonne

Après en avoir délibéré, les conseillers ont autorisé le Président à signer ledit contrat.

Projet de charte forestière

Le Président a rappelé que, dans le cadre du projet de charte forestière de territoire, lors de la réunion du 18 décembre 2006, a été validé le cahier des charges qui a permis d'initier le diagnostic de ladite charte.

Dans l'attente de la création du futur Syndicat Mixte de préfiguration du projet de Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, il a aussi été décidé la mise en place d'un partenariat entre le Syndicat d'Aménagement des Baronnies (SAB) et les communautés de com-

munes concernées par ce projet de charte.

A cet effet, une convention liant les différents partenaires a été établie.

Selon les termes de cette convention :

Le coût total du projet de charte s'élève à 55 000 € dont 43 976,93 € sont subventionnés tandis que l'autofinancement, soit 8 795,39 € sera pris en charge par les collectivités.

Ces dernières participeront à l'animation au travers de la mise à disposition d'un animateur à hauteur de 6 jours maximum pour deux ans sachant que le coût d'une journée est estimé à 450,00 € maximum et que le montant de ces journées sera remboursé par le SAB aux collectivités à hauteur de 50 %.

Par ailleurs, le SAB participera à hauteur de 20 journées d'animation sur la durée de la convention, soit à compter du 01/01/07 jusqu'à fin 2008.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

La Communauté de Commune de Ribiers, qui a souhaité prendre la maîtrise d'ouvrage d'une opération SPANC sur le territoire de plusieurs collectivités dont la CCVO, a demandé à ces dernières de rajouter dans leurs statuts la compétence SPANC. C'est donc la Communauté de Communes de Ribiers qui se chargera de lancer un appel d'offre afin de désigner le personnel technique qui se rendra sur place en vue de la mise en œuvre de l'opération SPANC.

Le temps des veillées, lotos, belote...



La soirée Epiphanie organisée par le CACT a rassemblé une petite trentaine de personnes le samedi 6 janvier à Bruis dans la salle polyvalente. Comme d'habitude les participants en ont profité pour jouer à la belote ou au scrabble. L'ambiance était sympathique et ludique comme toujours.

Ci-contre : Quartz hyalin utilisé par les chasseurs du col des Tourettes.
Voir en page 10 (photo tirée du livrez d' Alain Muret)



Angèle Berenguier ne risquera plus de se perdre dans Montmorin depuis qu'elle a gagné le navigateur GPS !

Le loto du Comité d'Animation Culturel et Touristique

de la Haute Vallée de l'Oule a eu lieu ce dimanche 14 janvier dans la salle polyvalente de Bruis. C'est Angèle Berenguier de Montmorin qui a remporté le gros lot (navigateur GPS) tandis que le second lot, 5 heures de main d'œuvre à faire effectuer chez soi par l'artisan Jean-Louis Combe (entreprise jardin de l'Oule basée à Sainte-Marie) a été gagné par M. et Mme Viallette de Serres. Les organisateurs sont satisfaits

du bilan, comparable à celui de l'année précédente et rendent hommage aux commerçants de la région pour leur si précieuse participation.



M. et Mme Viallette de Serres, à côté de leur voisine Thérèse Combe sont les gagnants du second lot.



La marathon de belote à la Rabasse

Il y avait un marathon de belote le dimanche 28 janvier à la Rabasse. Comme chaque année depuis une dizaine d'années, la manifestation était organisée par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, sous la direction des deux coprésidents actuels : Roger Illy et Yvon Michelli. 36 équipes toutes très motivées ont participé au tournoi et c'est le duo Marie-Lou Tenoux / Jean Cousin de Bruis qui a remporté les deux jambons.

Le temps des veillées, lotos, belotes...

La soirée chandeleur organisée par le Comité d'Animation Culturel et Touristique a remporté un franc succès ce samedi à Montmorin avec une large participation des trois communes de Montmorin, Bruis et Sainte-Marie. Une quarantaine de personnes étaient présentes. Comme c'était prévu, le concours de belote qui s'en est suivi a permis de récompenser les finalistes : Jean Berenguier et Monique Cousin qui ont immédiatement consommé leurs lots (deux bouteilles de Clairette) avec le reste de l'assemblée.

La soirée Casino

C'était une première à Montmorin ce samedi soir 24 février : les habitants Vallée étaient invités à une soirée plutôt originale animée par Eveline Aubert, Vice présidente de l'Association.

Après le quart d'heure pédagogique au cours duquel il a bien fallu expliquer les règles du



jeu, et à l'annonce de la phrase rituelle « faites vos jeux » les joueurs misent et quand « rien ne va plus » la roulette s'anime avant que le croupier n'annonce le numéro sortant en précisant la couleur, rouge ou noir, pair ou impair, passe ou manque. Les chanceux ou les prudents récupèrent plusieurs fois leur mise, d'autres, un peu trop « cigales » perdent tout. A cette différence près que ce soir là, à Montmorin, on ne jouait pas d'argent, on ne se prenait pas au sérieux : c'était juste pour le fun ! Un jeu de hasard et de stratégie à la fois pour une soirée conviviale qui a réussi à relever ce défi de réunir sous le même toit toutes les générations de la haute Vallée de l'Oule.

loto des écoles : succès grandissant

Ce dimanche 11 février avait lieu à Montmorin, dans la salle du réfectoire, le loto des écoles organisé par l'association « Les trois petites écoles » dont les bénévoles sont toujours aussi méritants.

L'affluence sans précédent, (environ 130 personnes ; les deux salles étaient combles) s'explique sans doute par la mise en jeu de très beaux et nombreux lots à cette occasion.

Le GPS, gagné par Monsieur et Madame Grassot de Rosans n'était pas le seul lot important puisqu'il y avait aussi une machine à pain, gagnée par Alexandre Guillaume de La Charce, un jambon, gagné par Jeannine Girraud de La Motte Chalancon, une centrale vapeur remportée par Jean-Louis Corréard et encore un sèche serviette remporté par Camillo de Montclus.

Les participants étaient là aussi pour soutenir haut et fort l'école de Montmorin. Les membres de l'association des

« trois petites écoles » tiennent à remercier Christian Clary, instituteur à Ribeyret et Jacqueline Eydoux, l'ancienne aide maternelle, pour leur aide précieuse ainsi que leur fidèle présence à cette manifestation cette année encore.



Monsieur et Mme Grassot de Rosans ont gagné le GPS

Come vous l'avez appris récemment : l'école de Montmorin, menacée de fermeture depuis 2005, bénéficie une fois de plus d'un sursit d'un an. La situation reste fragile et soulève beaucoup de questions quant à l'avenir de nos villages en terme de revitalisation rurale.



Et parmi les participants certains abonnés au journal seront heureux de reconnaître Hélène Lambert qui a habité plusieurs années à Montmorin. (Ici : aux côtés de son fils Daniel et de sa petite fille Angélique).

Caudron G3 : rétrospective sur une journée particulière

C'est une journée particulière, celle du 30 janvier 1922 à Montmorin qui était à l'origine de l'exposition dont le vernissage a eu lieu le vendredi 12 janvier à l'Entre Pots de Serres dès 18 h. Le Caudron G3, forcé d'atterrir il y a 85 ans sur la commune de Montmorin au quartier des Auches après s'être égaré dans une tempête au niveau de Valence, était en effet la vedette de la soirée à l'Entre Pots de la rue Henri peuzin : un cadre magnifique pour une rétrospective au sujet d'un évènement exceptionnel, gravé à jamais dans la mémoire collective de la

Haute Vallée de l'Oule et que les personnes présentes sont venues revivre à travers de nombreux documents authentiques : photographies de l'aéroplane, plans cadastraux de l'époque, coupures de journaux,

A l'initiative de ce travail de fourmi : Michel Mouttet de Serres à qui l'on doit entre autre le remarquable texte (ci-après) relatant de façon on ne peut plus vivante cette journée mémorable entre toutes. Une journée qui s'annonçait pourtant calme et sem-

blables à toutes les autres à cette époque de l'année et dans cette contrée éloignée de tout. Et c'est pourtant au quartier des Auches, ce quartier qui, comme le dit si bien la chanson « souligne Montmorin » que l'aéroplane finira sa course, sans casse



ou presque car « l'étrange et bruyant oiseau » a heurté en se posant « un noyer récemment planté par Gustave Guillaume. Le bruit s'arrête d'un coup. C'est le grand silence ».

Un texte un peu « enjolivé » selon les dires même de son auteur mais qui permet du coup au visiteur de se replacer dans le décor et le contexte de l'époque, marqué avant tout par les activités locales du lieu : on casse les noix, on chasse la grive, ou encore on surveille les

salaisons lorsque le G3, comme sorti de nulle part, fait entendre le bruit de son moteur ce matin-là.

Quelques figures locales dont les noms à eux seuls évoqueront aux plus anciens de la vallée nombre de souvenirs sont mentionnés dans le texte comme fi-

gurant parmi les nombreux témoins oculaires, sinon auditifs de l'évènement : l'abbé Grimaud, l'institutrice Louise Gilibert, le garde champêtre Paul Joubert, le maire Jean Tenoux, l'aubergiste Nathalie Girousse,

le « mécanicien local » Hector Girousse, Désiré Joubert,...

L'exposition est restée accessible au public pendant trois semaines. Les visiteurs ont pu y découvrir cette belle histoire, naît de ce temps jadis où il y avait encore « du silence à écouter »*, silence troublé par l'arrivée spectaculaire de ce grand oiseau jaune ce jour-là, et qui semble n'en avoir pas encore fini de faire entendre son écho en ce 21^{ème} siècle naissant.

* Michel Polnaref

Caudron G3 : rétrospective sur une journée particulière

Lundi 30 janvier 1922, il fait froid, le ciel est gris, ça sent la neige dans la vallée de l'Oule.

Les habitants sont occupés à diverses tâches hivernales, coutumières de nos campagnes :

A SAINTE-MARIE, Désiré JOUBERT qui a douze ans, aide son père à couper du bois.

A MONTMORIN, Louis, répare une charrue sous la "soustérane"⁽¹⁾ contiguë à son habitation. René surveille la salaison du "pueurq"⁽²⁾ tué depuis quelques jours. Hector, lui, assis sur une vieille caisse, une tuile sur la jambe, casse des noix à l'aide d'une massette en buis, afin de faire des cerneaux qui seront vendus aux boulangers et épiciers de la vallée et même proposés sur le marché de SERRES et celui de NYONS.

Trois compères parlent de tout et de rien, bien à l'abri devant une maison du "Pied de Ville".

Le Maire, Jean TENOUX qui habite au Serre - Boyer, guette le facteur, il attend une lettre du Préfet à propos d'un projet de voirie.

Certains chasseurs, arpencent "la crête de Piassac" en espérant que les grives soient passées ce matin et que quelques lecques soient tombées, emprisonnant sous elles l'oiseau tant apprécié des gourmets.

Les enfants, eux, sortent de la classe de Louise GILIBERT, et se rendent au catéchisme chez l'abbé GRIMAUD.

C'est le grand calme hiver-

nal qui règne sur la vallée de l'Oule, et rien ne laisse penser un seul instant qu'un événement important se prépare.

Soudain, un immense étrange et bruyant oiseau jaune apparaît dans le ciel. Il survole SAINTE-MARIE, Désiré JOUBERT s'écrie "Paire ! veyé és un aéroplane" et son père de répondre "Tésa té bougre de totti"⁽³⁾ La "chose" remonte la vallée de l'Oule, frôle la tour de

Ce que font d'ailleurs bien d'autre personnes de MONTMORIN.

L'étrange et bruyant oiseau vient enfin se poser dans le champ des Auches sous le village, heurtant au passage un noyer récemment planté par Gustave GUILLAUME. Le bruit s'arrête d'un coup. C'est le grand silence.

Louise GILIBERT, l'institutrice qui, de l'école neuve a observé la scène, note l'heure : il est onze heures et demi.

Nos trois compères "blagaires" du Pied de Ville, ont vu "la chose" arriver et se poser. Ils descendent la rue afin de voir de plus près, mais sont tout de même réticents à s'approcher de trop près, sait-on jamais !

Un homme sort de "la chose". Il porte un grand manteau de cuir beige, et il est coiffé d'un casque en cuir lui aussi, surmonté de lunettes semblables à celles qu'utilisent les "riches" qui roulent en motocyclette ou en voiture automobile.

Ses jambes sont protégées par des bandes mollettières.

Apparemment, il est tout seul, ce qui rassure nos trois hommes, qui deviennent moins méfiants en apercevant sur les ailes de cette "chose" des cocardes tricolores.



BRUIS, évite de justesse les peupliers du Prieuré, effraye au passage Justin qui cave les truffes sur les pentes de La Rabasse, et se dirige vers l'ubac de Maraysse. Là, il effectue un grand virage, en direction de Chatusse, tourne à nouveau en se rapprochant du sol, frôle les peupliers du pont de l'Oule, paniquant du même coup le garde champêtre Paul JOUBERT qui en perd son képi en courant. Une dame du village en voyant cette "chose", n'hésite pas une seconde et ferme volets et fenêtres !

Caudron G3 : rétrospective sur une journée particulière



C'est vrai que la "Grande Guerre" venait de se terminer, que le monument aux morts dont la plaque est gravée des noms des victimes du village, a été inauguré il y a moins d'un an, et que la crainte des "boches" est toujours présente dans les esprits !

Le garde champêtre Paul JOUBERT, en bégayant d'émotion a prévenu le maire Jean TENOUX. Tous deux se rendent sur les lieux. Ils sont rejoints par la toute jeune institutrice, Louise GILIBERT et l'intrépide abbé GRIMAUD qui a du coup abandonné la leçon de catéchisme.

Le contact est établi avec "le pilote" car "la chose" n'est pas un oiseau, mais bien un avion piloté par un être humain !

Les présentations sont rapidement faites. Le pilote sollicite un coup de main pour pousser l'appareil au pied du talus boisé du Rif afin de pouvoir l'attacher pour le protéger d'un éventuel coup de vent.

Le maire propose alors au pilote de venir se réconforter chez Nathalie GIROUSSÉ l'aubergiste du village dont l'établissement est situé au sommet de la

rue du Pieds de Ville en face de la fontaine.

Après s'être réchauffé les doigts sur un bol de vin chaud, le pilote, Lieutenant Instructeur, demande au maire de prévenir la brigade de gendarmerie. Les deux hommes se rendent alors à la mairie qui est dotée d'un appareil téléphonique.

De retour chez Nathalie, la table est mise. Le maire invite le lieutenant, l'institutrice et l'abbé à prendre place autour de l'unique table ronde. L'aubergiste apporte alors une soupière toute fumante qu'elle pose sur le dessous de plat en bois de noyer. S'adressant au lieutenant: "c'est de la soupe d'épeautre, je sais pas si vous allez aimer, mais dans la soupe à cuit un murson et un jarret". Le lieutenant avoue se régaler de cette soupe dont il n'avait jamais entendu parler.

Il explique alors les raisons de son atterrissage imprévu au pied de ce village dont il ne connaissait pas auparavant l'existence, mais qui est très accueillant.

En fait le sesquiplan (4) CAUDRON type G3 N°

4954, est basé à ISTRES, mais il était depuis quelques temps à BRON où il assurait la formation d'aspirant.

Le G3, communément appelé "la cage à poule" parti de BRON dans la matinée, pour rejoindre ISTRES, devait suivre le RHÔNE.

Au niveau de VALENCE, il s'est trouvé dans une tempête de neige et s'est égaré par manque de visibilité. Après avoir remonté la vallée de la Drôme jusqu'au Diois, il a bifurqué vers le sud et est arrivé au-dessus de la vallée de l'Oule. Là perdant de plus en plus d'altitude, le pilote se vit dans l'obligation de poser son appareil. C'est une chose facile pour ce type d'avion, qui du fait de son faible poids et de sa vitesse de vol très basse, peut se poser "dans un carré de radis".

Le lendemain, le gendarme BERMOND de la brigade de ROSANS (où il n'est que simple gendarme mais y reviendra ensuite comme chef et y prendra la retraite) arrive sur les lieux à cheval, pour dresser le procès verbal d'usage.

Pendant plusieurs nuits, le maire, le garde-champêtre, le pilote et les gendarmes, montent la garde devant le CAUDRON.

La crainte du premier jour des habitants de MONTMORIN et de la vallée a laissé la place à la curiosité. Désiré JOUBERT de SAINTE-MARIE racontait : "Mon païre, amé la jardinière, as carregia tou les ménas de l'escouore a ver l'aviou ! Ere couquarin un aviou, é di maï, à Mon-

Caudron G3 : rétrospective sur une journée particulière

L'instituteur Léon BERNARD, qui possède un appareil photographique en profite pour immortaliser la scène, et du fait qu'une prise de photo est chose rare à cette époque, de nombreuses personnes se pressent afin de figurer à la bonne place sur le cliché.

L'abbé GRIMAUD n'hésite pas à monter à la place du pilote tandis que ce dernier pose à l'avant du CAUDRON avec une par-

cument est d'une importance capitale).

1 - Appentis.

2 - Cochon.

3 - Père, regarde, c'est un aéroplane ! Tais-toi imbécile !

4 - Avion dont la voile haute est plus longue que la basse



tie des hommes du village. L'abbé GRIMAUD, qui possède aussi un appareil photographique, prendra tour à tour Louise GILIBERT et ses élèves filles, puis Léon BERNARD et ses élèves garçons.

Quelques jours après, Louise GILIBERT envoie à sa sœur à La PIARRE une des photos au recto de laquelle elle a écrit "Souvenirs de MONTMORIN, vue de l'avion qui a atterri le 30 janvier 1922 à 11 h 30 à MONTMORIN dans le champ d'aviation des Auches. Grosses caresses, ta sœur" (Ce do-

gèrent du démontage, tandis que c'est la charrette du boulanger Cyprien CHAGNARD (qui est par la suite élu maire de la commune) qui est utilisée pour le transport de l'appareil à SERRES.

Lucien RICHAUD qui est à l'école à MONTCLUS entend l'institutrice crier "Les enfants ! Venez vite voir à la fenêtre, il y a un avion qui passe sur une charrette!"

Monsieur MOULIN Agent Voyer(7) à SERRES assiste au chargement de l'avion sur le wagon.

5 - Mon père avec sa jardinière a emmené tous les enfants de l'école voir l'avion. C'était quelque chose, un avion, et en plus à MONTMORIN.

6 - Société des chemins de fers Paris Lyon Marseille.

7 - Ancienne appellation de l'Ingénieur des Ponts & Chausées.

Ce texte a pu être rédigé en 1999 grâce à quelques habitants de la vallée qui ont bien voulu me raconter ce qu'ils savaient de cet événement. A ce jour, plus aucun de ces témoins n'est de ce monde.

Merci aussi aux personnes qui m'ont confié les documents photographiques.

Michel Mouttet

Culture et patrimoine

Sainte-Marie un concert d'accordéon plein de surprises

Le 24 février, les habitants de la vallée de l'Oule ont pu assister à un concert d'accordéon et chants lyriques dans la petite église de Sainte-Marie chauffée pour l'occasion. La soirée était organisée par le tout nouveau Comité des fêtes de Sainte-Marie, créé en décembre 2006 et présidé par Hélène Richy, une habitante.

Les musiciennes (bénévoles) n'étaient autres que Delphine et Karine Hagry-Richy, deux des trois filles de la présidente, qui ont souhaité apporter leur contribution à cette jeune association.



Liées dans la vie comme dans leur passion commune les deux sœurs ont dès les premières notes de « Laschia ch'io pianga », extrait de Rinaldo de G.F. Haendel, conquis un public venu nombreux pour se laisser surprendre et découvrir un répertoire inattendu de l'instrument, allant du baroque au contemporain en passant par le néo classique. On était en effet bien loin du musette, ce qui apparemment n'a pas déplu au public à en juger par les applaudissements de l'auditoire agréablement surpris de découvrir les possibilités immenses et insoupçonnées qu'offre l'accordéon chromatique. D'une seule et même respiration, la leur et celle de l'instrument au déploiement de son soufflet, Delphine et Karine, tant perfectionnistes que talentueuses ont suscité admiration et respect pendant toute la durée de la prestation. Une prestation qui valait le déplacement : l'église était pleine et c'est la vallée de l'Oule toute entière qui était représentée. Le père Jean Baptiste Rougny d'Eyguians, qui est un peu le maître des lieux depuis qu'il a en charge les trois paroisses de la haute vallée de l'Oule était là aussi, heureux de partager ce moment intense avec les habitants qu'il connaît bien maintenant.

Après le concert, les musiciennes ont enfin pu se détendre autour d'un pot amical servi dans la salle polyvalente du village.

La Présidente Hélène Richy, la Vice Présidente Jocelyne Mennel, le secrétaire Thierry Corréard et la trésorière Françoise Lombard remercient tous les bonnes volontés, (dont le conseil municipal), qui ont participé à l'organisation de ce concert.

Le livre de l'archéologue **Alain Muret** « le gisement archéologique du Col des Tourettes à Montmorin (Hautes Alpes) » photo ci-contre est paru récemment. Une conférence dédicace organisée par le CACT devrait avoir lieu ce printemps à Montmorin (date à définir, des précisions vous seront communiquées ultérieurement).

Quelques exemplaires sont mis à disposition par le CACT dans les locaux de la CCVO au prix de 38 €.

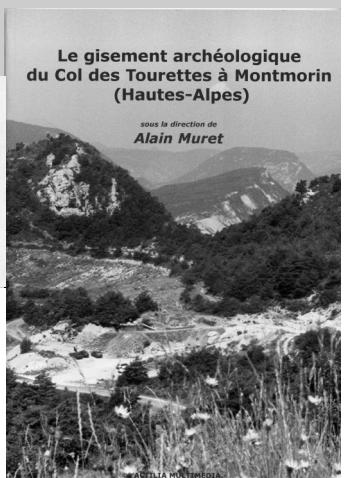
Dans cet ouvrage : de nombreuses photos et croquis illustrent les commentaires de l'auteur sur l'occupation du site de Combauche du mésolithique à l'époque gallo Romaine.

Les investigations ont été effectuées en trois endroits distincts appelés *Loci* :

Le Locus 1 se trouve à proximité de la D 26; Il s'agit de la zone des habitats stratifiés. Le Locus 2 et le Locus 3 sont des zones de sépulture découverts plus tardivement. Le Locus 2 se trouve « en pied de paroi rocheuse, à quelque dizaines de mètres du premier lieu d'investigation ». Le Locus 3 : la grotte des Aiguilles, se trouve à 305 mètres du Locus 1.



Obole d'argent à l'effigie d'Apollon (photo extraite du livre d'Alain Muret) (voir aussi quartz p. 4)



Le carnet de l'Oule

Pascalien Mennel

Pascalin Mennel est décédé le 30 janvier à son domicile de Sainte-Marie des suites d'une longue maladie qui l'a emporté alors qu'il était âgé de 54 ans seulement.

Pascalin était le père de 3 enfants : Sylvie, Stéphanie et Nicolas et avait déjà 3 petits enfants.

Né à Gouvieux dans l'Oise dans une famille de 8 enfants, il épouse Jocelyne en 1974 alors qu'elle n'a que 17 ans. Menuisier de son métier, il travaille aussi un temps comme ouvrier agricole puis forestier. Depuis 77 enfin il faisait carrière en tant qu'employé communal à l'Alpe d'Huez où il avait été muté en 86 et promu au rang de responsable du service technique. En 98, Jocelyne et Pascalin achètent une maison à Sainte-Marie qui deviendra leur « havre de paix » et où ils passeront tous leurs week end. Des années heureuses s'en suivent pendant lesquelles Pascalin n'a qu'une idée en tête : finir d'aménager la maison. De temps en temps seulement il s'autorisait des moments de loisirs et allait un peu à la chasse, sa deuxième passion.

Très affectée par sa disparition, sa femme Jocelyne nous le décrit comme un homme très droit qui se consacrait entièrement au bien être de sa famille. Il donnait rarement son amitié, mais quand c'était le cas c'était du solide.

Que sa femme, ses enfants et ses petits enfants reçoivent nos très sincères et vives condoléances.



ADSL :

Le mardi 23 janvier les usagers ont pu constater une coupure de téléphone entre 10 h et 13 h. Ces derniers pardonneront puisqu'il s'agissait d'une interruption momentanée pour une bonne cause : l'installation de l'ADSL qui devrait être effective à partir du 15 mars prochain, enfin !!!

Radon : l'avis d'un géologue

Suite à la publication dans notre numéro précédent d'une circulaire préfectorale relative au radon dans les Hautes Alpes, le géologue Richard Maillot de la Motte Chalancon a souhaité nous faire part de son point de vue :

« Il faut savoir que le radon provient exclusivement d'une roche : le granit. Là où il n'y a pas de granit, il ne peut pas y avoir d'émission de radon. Donc pour Bruis, Montmorin et Sainte-Marie, le risque est égal à zéro. »

Les dates à retenir :

Le samedi 4 mars, midi : **repas à thème : le Mexique**, organisé par le Comité des fêtes de Ste-Marie.

Réservations jusqu'au 3 mars au 04 92 66 09 05 : 12 € par personne.

À 15 h : rassemblement devant la mairie de Sainte-Marie pour un **carnaval** auquel tous les enfants et adultes de la vallée sont invités à se joindre en toute convivialité.

Le dimanche 11 mars : **repas de l'amitié** organisé par le CACT.

Assiette de charcuterie, civet, fromage, dessert. (apéritifs, vins, café, Clairette compris) : 12 € pour les adhérents, 15 € pour les non adhérents.

Réservations jusqu'au 5 mars au 04 92 66 03 86/04 92 66 09 82.

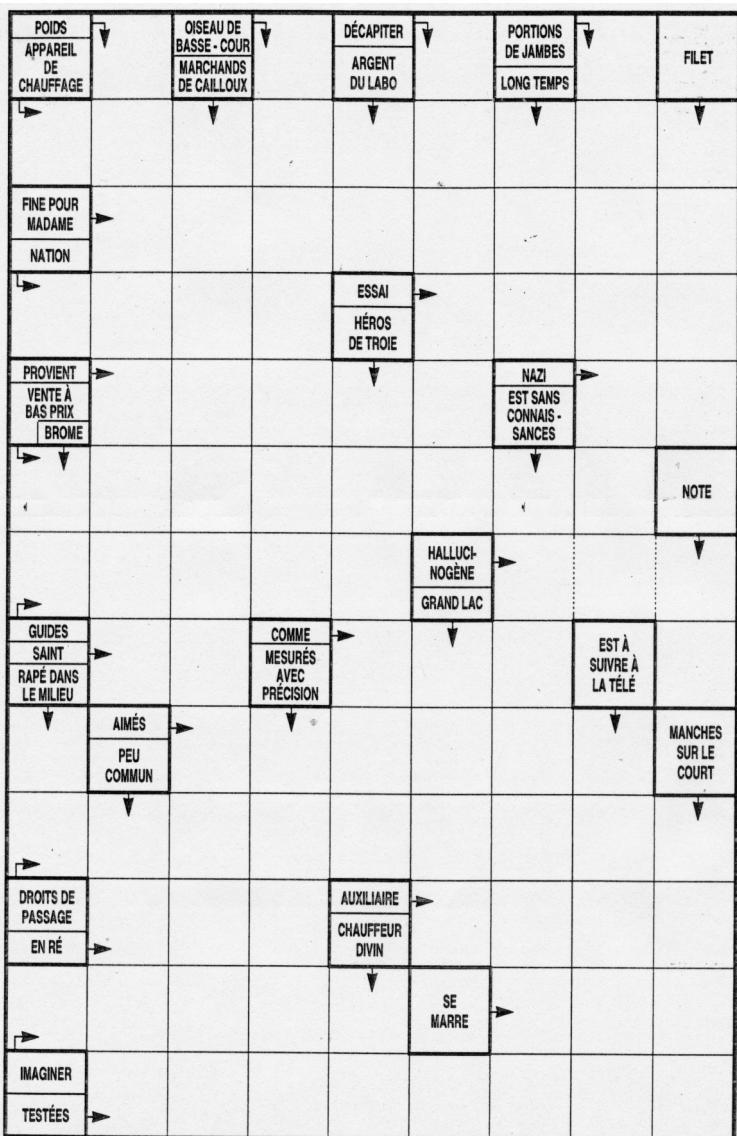
L'auteur Michel Maximin sera présent pour **dédicacer** son livre : « le berger des Tourettes » dont quelques exemplaires seront mis en vente ce jour-là.

Vos petites annonces (diffusion gratuite)

Donne moteur/boîte de Renault 4L année 1979 en état de marche .Contacter Jean MORI au 04.91.58.07.98

Vends jeep C J7, année 83, 52 000 km
CT OK, 10 000 €, Tél : 04 92 66 02 99

Les mots fléchés (solution dans le prochain numéro)



Solution du n° 51



**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA
VALLÉE DE L'OULE**

Le village
05150 BRUIS
Tel: 04-92-66-04-39
04-92-66-04-21
Email: ccvo@wanadoo.fr
Ou : c.lombarccvo@wanadoo.fr

Nos heures d'ouvertures au public :
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque intercommunale :

Provisoirement fermée

Tél : 04 92 66 04 39

Dépôt légal : 98009

Imprimé Par Nos Soins

Rédactrice : Cathy Lombard

BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.

NOM :

Prénom :

Adresse :

**Souscrit un abonnement d'un an au bulletin
d'information "Au fil de l'Oule".**

Montant : 15,26 € (soit 100 frs)

**chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",
à adresser à : CCVO 05150 BRUIS**

Signature :